

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du mardi 27 Février 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le vingt-deux février, s'est réuni dans la salle de réunion n°1 des Ateliers, 9 rue des frères Devéria à Fougères, sous la présidence de Monsieur Serge BOUDET, vice-président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Serge BOUDET, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Emilie MASSON, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Mars 2023,
- Madame Jocelyne DESANCE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Anthony FRANDEBOEUF, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Mathieu MILESI, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Francine BAGOT, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Monsieur Philippe DUFEU, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, Membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame Régine BUFFET, Membre nommé Représentant des Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Madame VINCENT Christiane, Membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département

ETAIENT EXCUSES :

- Monsieur Louis FEUVRIER, Maire, Président du CCAS,
- Madame Maria CARRE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame Vanessa GAUTIER, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Monsieur Edmond BOURGES, Membre nommé Représentant des Associations Familiales,
- Madame Anne-Céline JAMARD, Membre nommé Représentant des Associations de Retraités et des Personnes Agées,
- Monsieur Anthony HUE, Membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 11 Juin 2020,
- Madame SIMON Marie-Madeleine, Membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département

ONT ETE AFFICHEES
LES DELIBERATIONS
N° 1 à 11
en Mairie,
à FOUGERES,
le 29 février 2024
Le Maire,

Louis FEUVRIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Madame GROUS Laetitia, Responsable service action sociale insertion,
- Monsieur VAUCLIN Christophe, Administration Générale C.C.A.S.

Le quorum est atteint.

M CARRE donne pouvoir à S BOUDET, V GAUTIER à E MASSON, E BOURGES à P DUFEU,
MM SIMON à C VINCENT.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024.

-
1. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION GROUPEMENT ACHAT MARCHES PUBLICS FOURNITURES
 2. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION MANDAT VILLE / CCAS
 3. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : SUBVENTION UDAF 35 MEDIATION FAMILIALE
 4. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : UNCCAS ET REVUE ACTES : RENOUVELLEMENT ADHESIONS – ANNEE 2024
 5. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : ADHESION A LA DEMARCHE DE L'ASIP
 6. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE FOUGERES AGGLOMERATION
 7. SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION ENTRE LE CCAS, LE SMICTOM ET LE GROUPE ARHES POUR LA COLLECTE DES PAPIERS ASSIMILES
 8. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : SERVICE AUTONOMIE : PRESENTATION DU COURRIER ARS / DEPARTEMENT
 9. SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : ADHESION CPTS
 10. SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : TARIFS 2024
 11. APPEL A COTISATION UDCASS 35 – ANNEE 2024
 12. QUESTIONS DIVERSES – REVISION AMENAGEMENT CLIC

Le compte-rendu de la conseil d'administration du 23 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le vice-président propose que le prochain conseil d'administration se déroule à la résidence sociale des Cotterêts – 10 boulevard de groslay à Fougères. Les administrateurs acceptent à l'unanimité.

1 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION GROUPEMENT ACHAT MARCHES PUBLICS FOURNITURES

La note est présentée au conseil d'administration.

Il est proposé la signature d'une convention avec le service « marchés publics » de la Ville de Fougères sur le groupement de commandes pour les achats du CCAS. Ce groupement serait constitué des membres suivants : le CCAS et la Ville de Fougères sous l'égide d'un coordinateur que serait la ville de Fougères. La mission de ce dernier ne donnera pas lieu à rémunération.

Monsieur le Vice-Président explique qu'il s'agit de la mutualisation des achats entre les services de la Ville. Cela permettra également de disposer d'une force d'achat plus conséquente.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

2 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION MANDAT VILLE / CCAS

La note est présentée au conseil d'administration.

Le CCAS ne disposant que de peu de compétences en matière de commande publique, le mandat a pour objet de confier au mandataire (la Ville) la préparation, la passation et une partie de l'exécution administrative et financière de marchés et accords-cadres en son nom et pour son compte. Le but étant, pour le Mandant, de bénéficier des compétences et de l'expertise du service Commande Publique du Mandataire.

Monsieur le vice-président indique que la commission appel d'offres pourrait être mise à disposition du CCAS si besoin.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : SUBVENTION UDAF 35 MEDIATION FAMILIALE

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président propose de verser une subvention de 2 000 € pour l'année 2024 (demande de l'UDAF 35 : 3 500 €).

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : UNCCAS ET REVUE ACTES : RENOUVELLEMENT ADHESIONS – ANNEE 2024

La note est présentée au conseil d'administration.

Afin de poursuivre les actions menées avec ce réseau, il est proposé de renouveler les adhésions à l'UNCCAS et à la revue Actes, soit 783.46 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5 – SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : ADHESION A LA DEMARCHE DE L'ASIP

La note est présentée au conseil d'administration.

L'Accueil Social Inconditionnel de Proximité (Asip) est une démarche inter partenariale visant à accueillir, écouter et orienter les usagers vers la structure la plus appropriée, quel que soit l'organisme auquel ils s'adressent initialement et le lieu où ils se trouvent. L'objectif de l'Asip : ne pas laisser un ou une habitante sans réponse, grâce à une connaissance actualisée des compétences de chaque structure.

Une formation financée par le département de 3 jours sera proposée aux agents adhérents à l'ASIP afin de présenter la démarche, d'outiller les agents avec des supports communs et favoriser l'interconnaissance.

Il vous est demandé de valider :

- L'adhésion à la démarche de l'ASIP pour l'accueil du CCAS,
- La participation d'un référent CCAS au comité de pilotage porté par le Département.

La responsable du service action sociale indique que cette démarche va permettre d'harmoniser les outils, mais également de lutter contre le non recours aux droits.

J LE GAL et / ou L GROUS sont désignés référents CCAS pour participer au comité de pilotage.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6 = SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE FOUGERES AGGLOMERATION

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président est désigné comme représentant du CCAS à la CIF de Fougères Agglomération. Il précise que M CARRE est représentante pour la ville.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

7 - SERVICE ADMINISTRATION GENERALE : CONVENTION ENTRE LE CCAS, LE SMICTOM ET LE GROUPE ARHES POUR LA COLLECTE DES PAPIERS ASSIMILES

La note est présentée au conseil d'administration.

Les administrateurs prennent acte de la convention.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8 - SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : SERVICE AUTONOMIE : PRESENTATION DU COURRIER ARS / DEPARTEMENT (INFORMATION)

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-président informe les administrateurs que dans le cadre de la réforme des SAD, l'ARS a attribué 6 places supplémentaires au service. Il souhaite qu'un courrier leur soit adressé, afin de vérifier si les financements et les évolutions seront à la hauteur de cette extension.

Il indique que le coût de location des véhicules va impacter le service, puisque, 1/3 du parc automobile devra être équipé de véhicules électrique (loi LOM - Loi d'Orientation des Mobilités). Cela va également nécessiter l'installation de bornes de recharge.

Il ajoute qu'un courrier de déclaration d'intention pour le SAD mixte a été envoyé à l'ARS ainsi qu'au département.

Les administrateurs prennent acte de la situation.

ADOpte A L'UNANIMITE.

9 - SERVICE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : ADHESION CPTS

La note est présentée au conseil d'administration.

Créées en 2016 par la loi de modernisation de notre système de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent un dispositif souple à la main des professionnels qui veulent travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population.

Constituées à l'initiative des « professionnels de santé », ces CPTS ont vocation à rassembler les « acteurs de santé » de leur territoire. En effet, elles se composent de professionnels des soins du premier et / ou du second recours mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire.

Ainsi, elles contribuent à une meilleure coordination de ces professionnels ainsi qu'à la structuration des parcours de santé des usagers, patients et résidents.

Il est donc proposé d'adhérer à l'association et de verser la cotisation 2024 (60 €) due à la CPTS. La responsable du service ASI précise que J LE GAL y siègera.

ADOpte A L'UNANIMITE.

10 - SERVICE AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE : TARIFS 2024

La note est présentée au conseil d'administration.

Monsieur le Vice-Président rappelle que suite aux changements des tarifs en 2023, 2 mutuelles avaient refusé l'augmentation en proposant un tarif plafond à ne pas dépasser : il s'agit de RMA et FIDELIA Assistance qui représentaient pour l'année 2023 : 194,75 h pour RMA et 0h pour FIDELIA.

Pour l'année 2024, RMA propose une révision de ses tarifs et autorise l'augmentation à 25 € au lieu des 25 € 60 demandés aux autres mutuelles.

Pour information : en 2023, 194.75 h ont été effectuées pour RMA. Ce qui engendrerait un manque à gagner de 0.60 € x 194 h = 116,40 €.

Monsieur le Vice-Président souhaite qu'un courrier soit adressé aux adhérents des mutuelles concernées, afin de les informer que celles-ci refusent d'appliquer les tarifs réglementés.

JF HELLEUX constate que de plus en plus de personnes se présentent à l'hôpital sans avoir de mutuelle.

Les administrateurs prennent acte de la situation.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

11 - APPEL A COTISATION UDCASS 35 – ANNEE 2024

La note est présentée au conseil d'administration.

Il est proposé de verser la cotisation annuelle pour un montant de : 1 062,35 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

12 – QUESTIONS DIVERSES

☐ Révision aménagement clic

Depuis quelques mois, le CCAS accueille, sous convention, les bureaux du CLIC au 3^{ème} étage. Deux bureaux sont mis à disposition des agents avec quelques chaises pour l'attente des usagers dans le couloir. Ces mois d'utilisation des espaces ont révélé des demandes d'ajustements de la part du CLIC.

Les propositions émises par la directrice ont été présentées aux administrateurs, en voici les décisions :

A compter du 2 avril 2024, il est arrêté que :

- le CCAS de Fougères, mette à la disposition de l'Association de Gestion CLIC Haute Bretagne, un troisième bureau (bureau partagé) , situé 88 rue de la Forêt, au rez de chaussée (bureau dédié à l'accueil de l' élu), afin d'assurer l'accueil de la directrice et / ou de la psychologue ou d'une personne en situation de handicap ne pouvant se rendre au 3^{ème} étage. Cet accueil sera effectif sans accueil public sur un créneau défini.

Un bilan sera dressé chaque année, qui permettra d'ajuster cette organisation.

- l'entretien des bureaux de l'Association de Gestion CLIC Haute Bretagne sera assuré par les agents du CCAS et cette prestation sera facturée. Le coût de la prestation sera prochainement chiffré.

- l'espace d'attente l'Association de Gestion CLIC Haute Bretagne se situera désormais de la salle d'attente du CCAS moyennant l'installation de l'application « Rainbow » par la secrétaire du CLIC, afin d'informer par « Pop up » de l'arrivée d'un usager sans « déranger » le professionnel en entretien.

- les documents restent au 3^{ème} étage, dans les bureaux du CLIC, et pourront être insérés en défilement sur l'écran d'accueil du rez de chaussée à condition de les numériser en format PDF par le CLIC.

- un fléchage sera disposé à la sortie de l'ascenseur sur le palier du 3^{ème} étage afin de guider au mieux les usagers.

Il est proposé d'ajouter un avenant à la convention actuelle pour tracer ces évolutions.

☐ Rencontre école Diwan du 27 février

Monsieur le Vice-Président et la responsable ASI ont rencontré ce jour les membres de l'équipe pédagogique de l'école Diwan de Fougères afin d'échanger quant à la prise en charge des frais de restauration pour les familles Fougéraises (27 élèves dont la moitié non Fougérais).

Monsieur le Vice-Président rappelle que les écoles Diwan sont des établissements associatifs, gérés bénévolement par les familles. Chaque établissement adosse son financement aux activités d'un ou plusieurs comités de soutien ; en organisant des animations culturelles, conviviales ou sportives, ces comités de soutien récoltent de l'argent qui contribue à la gratuité de l'enseignement.

L'École Primaire Privée Diwan de Fougères accueille les enfants dans les classes du cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2) et du cycle de consolidation (CM1, CM2), ainsi que dans les classes de Maternelle pour le cycle des apprentissages premiers (petite section, moyenne section et grande section d'école maternelle)

Les personnes reçues souhaitent savoir si les élèves sont éligibles au dispositif (barèmes de restauration scolaires des écoles privées, soit 5 tranches des revenus disponibles mensuels). Cependant, la question du reste à charge pour les familles demeure. Pour ce faire, elles vont entreprendre une étude technique.

☐ Article intitulé « résidence autonomie – habitat inclusif : quels logements pour le grand âge ? »

Monsieur le Vice-Président a souhaité qu'un article intitulé « quels logements pour le grand âge ? » extrait de la gazette du février 2024, soit transmis aux administrateurs.




P DUFEU indique que l'ancien hôtel Beauséjour, à Beaucé va être transformé en résidence pour jeunes apprenants et primo salariés.

La responsable du service ASI informe les administrateurs qu'un devis pour remplacer la batterie de l'auto laveuse a été établi pour un montant de 418,80 €. Les administrateurs prennent acte de cette information.


Monsieur le Vice-Président informe les administrateurs que les prochains conseils d'administration se tiendront à la résidence sociale des Cotterêts à Fougères, le lundi 25 mars à partir de 18h30.

La séance est levée à 19h30.

Pour rappel :

	<u>Commission Solidarités Sociales</u>	<u>Conseil d'Administration</u>  Changement de lieu
<u>MARS</u>	Le mardi 12/03 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le lundi 25/03 à 18h30  Résidence sociale des cotterêts 10 boulevard de groslay à Fougères
<u>AVRIL</u>	Le mardi 16/04 à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 23/04 à 18h30 Salle n°1 des Ateliers 9 rue des frères Devéria à Fougères
<u>MAI</u>	Le mardi 14 Mai à 18h30 Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 28 Mai à 18h30 Salle n°1 des Ateliers 9 rue des frères Devéria à Fougères
<u>JUIN</u>	Le lundi 10/06 à 18h30  Salle de réunion du SAAD Rdc CCAS	Le mardi 25/06 à 18h30 Salle n°1 des Ateliers 9 rue des frères Devéria à Fougères

La prochaine date du prochain conseil d'administration est fixée au :

Conseil d'Administration
Lundi 25 Mars 2024
A 18 H 30 
Résidence sociale des Cotterêts
10 Boulevard de Groslay
35300 FOUGERES